H.O/ZIA

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO Unité - Progres - Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE

LA PLANIFICATION

Arrêté N° 0 9 4 /MS/SG/DEP portant autorisation de construire un CSPS à TOUKORO.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- VU la Constitution du 2 juin 1991
- VU le Décret n° 2002 -204 /PRES/ du 6 Juin 2002 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le Décret n° 2004 -003/PRES/PM du 17 Janvier 2004 portant Remaniement du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU le Décret n°2002-254/PRS/PM/SGG-CM/ du 17 Juillet 2002, portant organisation type des Départements Ministériels;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé;
- VU la requête du Responsable Administratif du village de Toukoro relative à la construction d'un CSPS à Toukoro province des Banwa.

ARRETE

ARTICLE 1: Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Toukoro est accordée aux populations de Toukoro et environs, Province des Banwa, district sanitaire de Solenzo.

- <u>ARTICLE</u> 2 : Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :
 - Un dispensaire avec équipement
 - Une maternité avec équipement
 - Un dépôt pharmaceutique
 - Un logement pour le personnel du dispensaire
 - Un logement pour le personnel de la maternité
 - Des latrines et toilettes extérieures
 - Un forage équipé d'une pompe
- ARTICLE 3 : Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que Possible, après la construction du CSPS.
- ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé de la Boucle du Mouhoun est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 14 FEB 2005

AMPLIATIONS;

-	S.G	1
-	H.C. Banwa	1
-	DRS. Boucle du Mouhoun	1
-	MCD Solenzo	1
-	Préfet Dépt. Sané	1
-	Toutes directions	15
-	Populations intéressées	2
_	Archives/Chrono	5

Bédouma Alain Y O D A
Officier de l'Ordre National